

Rapport annuel 2022

Rapport annuel du président

Les moniteurs de conduite ont été confrontés à de nombreux défis en 2022 : Le recul du nombre d'élèves-conducteurs dans toute la Suisse, après le record de l'année précédente (2021), ainsi que la concurrence croissante des plateformes pour accompagnateurs non professionnels et des moniteurs de conduite illégaux ont rendu la vie difficile à beaucoup d'entre eux. Grâce à la fusion de l'ASMC et de la FRE sous le toit de L-drive Suisse en 2022, l'association peut désormais faire face à ces évolutions en s'unissant.

L'année 2022 n'a pas été facile pour les moniteurs de conduite : dès le printemps et l'été de cette année, de nombreux moniteurs se sont adressés à L-drive Suisse, car le nombre d'élèves-conducteurs était manifestement en forte baisse dans de nombreuses régions.

L'évolution en 2022, qui a également touché partiellement les centres de formation continue avec un certain retard, a plusieurs causes :

- 2021, le nombre d'examens pratiques de conduite dans la catégorie B pour les voitures de tourisme avait augmenté de 25,4%. Les dispositions de l'ordonnance sur l'admission à la circulation routière (OAC) pour la classe d'âge 2003, selon lesquelles celle-ci pouvait encore obtenir le permis de conduire "selon l'ancien droit", étaient très probablement responsables de cette évolution. L'augmentation de 2021 a entraîné une "période de vaches maigres" en 2022.
- En outre, on constate un changement de comportement en raison de la phase d'apprentissage d'un an pour les élèves conducteurs jusqu'à l'âge de 21 ans : De nombreux jeunes s'entraînent d'abord (et parfois exclusivement) avec des accompagnateurs non professionnels (surtout les parents) ou ne commencent la formation à la conduite que peu avant l'expiration du délai d'un an.

L-drive Suisse est particulièrement préoccupé par cette dernière évolution dans l'optique de la sécurité routière. C'est pourquoi l'association est intervenue auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) dès l'été 2022. De l'avis de L-drive Suisse, les modifications des règles d'admission à la circulation routière liées à Opera-3 (conduite à 17 ans, phase d'apprentissage d'un an jusqu'à 21 ans) doivent être examinées et remises en question de manière critique. L'objectif doit être que les jeunes acquièrent effectivement plus de pratique de la conduite, ce qui nécessite un accompagnement professionnel par des moniteurs de conduite.

L'OFROU a signalé à L-drive Suisse que les dispositions de l'OAC devaient être réexaminées. Cela vaut d'ailleurs aussi pour les catégories de motos A, où la formation pratique de base IPB doit, selon L-drive Suisse, être soumise à un examen.

Plateformes pour accompagnateurs non professionnels

Comme les prescriptions d'admission à la circulation routière ont été modifiées dans le cadre d'Opera-3, les jeunes conducteurs doivent désormais acquérir une année de pratique de la conduite avec le permis d'élève conducteur jusqu'à l'âge de 21 ans, les plateformes de mise en

relation pour les accompagnateurs non professionnels ont de plus en plus le vent en poupe. En 2022, par exemple, la plateforme en ligne www.driveme-crazy.ch est entrée en service et a recherché activement, sur des portails d'emploi, des personnes souhaitant travailler comme "accompagnateur non professionnel" à titre de revenu complémentaire.

L-drive Suisse est intervenu auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) et de l'Association des services des automobiles (asa). Le canton compétent a par la suite entamé une procédure contre les exploitants de la plate-forme. L-drive Suisse se joindra à la procédure en 2023 en déposant une plainte.

Modèle de plainte contre les "moniteurs de conduite illégaux".

Par ailleurs, en 2022, les "pseudo-moniteurs de conduite" exerçant illégalement (c'est-à-dire sans autorisation d'enseigner) ont suscité le mécontentement dans de nombreux cantons. L-drive Suisse s'est attaqué à cette problématique en 2022 (cf. rapport annuel du domaine juridique).

Le comité de L-drive Suisse a en outre décidé en 2022 d'agir à l'avenir de manière encore plus conséquente contre les personnes exerçant illégalement. Un <u>modèle de plainte peut être téléchargé sur le site web depuis décembre 2022.</u>

Après l'affiliation de la FRE, l'ASMC devient "L-drive Schweiz/Suisse/Svizzera".

Afin de pouvoir relever avec succès tous ces défis à l'avenir, les deux organisations Association suisse moniteurs de conduite ASMC et la Fédération Romande des Écoles de Conduite FRE se sont regroupées en 2022 sous l'organisation L-drive Schweiz/Suisse/Svizzera. Les membres des deux organisations ont approuvé à l'unanimité la création de L-drive Suisse le 10 juin 2022 lors de leurs assemblées générales. Une révision des statuts ASMC en a constitué la base. L'adhésion de la FRE et de ses quelque 350 membres à l'organisation faîtière suisse est un grand pas pour l'avenir de la formation professionnelle à la conduite en Suisse. Face à la transformation en cours de la mobilité et aux défis qui en découlent pour la formation et le perfectionnement à la conduite, les autorités et les politiques disposent, avec la création de L-drive Suisse d'un interlocuteur fort et uni. Je suis convaincu que nous pourrons ainsi mettre encore mieux à profit l'énorme savoir-faire pratique des moniteurs de conduite au profit de la collectivité.

La révision des statuts liée à la création de L-drive Suisse, qui a été approuvée en 2022, permet également la mise en place d'un secrétariat régional au siège de la FRE. Dans les régions où les deux fédérations sont actuellement encore présentes avec des associations/sections régionales, des discussions ont en outre déjà été entamées en 2022 dans certains cas afin de pouvoir unifier la représentation des intérêts également au niveau cantonal ou régional. Des fusions forcées au niveau régional ne sont toutefois pas prévues.

Première assemblée des délégués de L-drive Suisse/Suisse/Svizzera

Le 18 novembre 2022, les délégués se sont réunis à Berne pour la première assemblée des délégués de L-drive Suisse. Michael Gehrken a été élu président sans discussion, tandis que Pascal Moesch et Sarah Schläppi se partagent désormais la vice-présidence. Le comité est complété par : Jürg Stalder (groupe professionnel cat. A/moniteurs de conduite de motocycles), Bruno Schlegel (groupe professionnel cat. B/moniteurs de conduite de voitures), Judith Wili (groupe professionnel cat. C/D/moniteurs de conduite de poids lourds), Willi Wismer (groupe professionnel formation en deux phases/formation continue), Adam Ferrari (commission Fonds de formation professionnelle FFP), Marc Matti (commission Assurance qualité CAQ) ainsi que

Markus Hess (commission Formation professionnelle). Ils ont tous été élus lors de l'Assemblée des délégués du 18 novembre 2022 pour un mandat de quatre ans.

Par ailleurs, les délégués ont élu Peter Loher (Ostschweizerischer Fahrlehrerverband OFV) en tant que président ainsi que Paolo Colombi (Associazione Maestri Conducenti Ticino) et Mario Ghidoni (Fédération Romande des Écoles de Conduite FRE) en tant que membres de la commission de recours.

Doris Lanter, Martin Reiser et Fatma Ipkin ont été élus à la commission d'assurance qualité (CAQ).

La première assemblée des délégués a été complétée par un exposé de Joël Favre, représentant de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA). Il a expliqué aux moniteurs de conduite les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes malvoyantes dans la circulation routière.

Recherche de membres engagés pour les groupes professionnels/commissions

Avec la création de L-drive Suisse, les groupes professionnels/commissions doivent également être élus et reposer sur une base plus large. Un appel d'offres a été lancé à cet effet fin 2022. Les membres déjà actifs des groupes professionnels/commissions ont été invités à continuer à s'engager activement au sein de ces organes. Ils devaient cependant également faire part de leur intérêt à poursuivre leur engagement dans les délais impartis.

L'élection des nouveaux membres des commissions/groupes professionnels aura lieu en 2023.

L-drive.ch rafraîchit sa présentation

Après la création de L-drive Suisse le 10 juin 2022, les comités se sont penchés intensivement sur la nouvelle image de l'organisation suisse des moniteurs de conduite. "Frais, moderne et en lien avec la formation à la conduite", c'est ainsi que se présente la nouvelle image de L-drive Suisse, avec un nouveau logo, une nouvelle identité visuelle et un nouveau Design. De plus, tout doit pouvoir être mis en œuvre dans les trois langues nationales.

Lors de l'assemblée des délégués qui s'est tenue à Berne à mi-novembre, les délégués présents ont pu découvrir pour la première fois la nouvelle image/le nouveau logo. À partir de 2023, la communication et l'image seront systématiquement modifiées. Le magazine de l'association "L-drive" changera de nom ("L-Journal") et de forme. Le site Internet sera lui aussi entièrement revu, avec des fonctions et des contenus/services supplémentaires. En 2022, il a été décidé que divers contenus (communications/nouvelles) seraient davantage réservés aux membres grâce à un login pour les membres.

Le nouveau site Internet devrait être terminé d'ici avril 2023.

Révision du profil professionnel/règlement d'examen terminée - opposition reçue

En mai 2022 déjà, l'organe responsable de la révision du profil professionnel, auquel appartenaient les organisations prédécesseurs de L-drive Suisse, l'ASMC et la FRE, a pu achever les travaux de révision du profil professionnel et du nouveau règlement d'examen pour la profession de moniteur de conduite.

Le profil professionnel comprend la description de toutes les activités pertinentes pour l'exercice de la profession de moniteur de conduite. Le profil de qualification élaboré constitue la base de l'examen professionnel fédéral et sert aux institutions de formation pour la conception de la formation.

Les dispositions examinées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) auraient dû entrer en vigueur le 1er janvier 2023. Un recours déposé par une école professionnelle de moniteurs de conduite a cependant empêché l'entrée en vigueur prévue, de sorte que les anciennes dispositions sont encore applicables pour le moment.

Consultation sur la révision prévue de l'ordonnance sur les moniteurs de conduite

La révision de l'ordonnance sur les moniteurs de conduite (OMCo), élaborée en parallèle par

l'Office fédéral des routes (OFROU), s'en trouve également bloquée pour le moment. Le 24 mai
2022, l'Office fédéral des routes (OFROU) avait encore clôturé une consultation sur la révision
prévue de l'ordonnance sur les moniteurs de conduite (OMCo) afin de pouvoir mettre en vigueur
les dispositions à temps. L'ordonnance sur l'admission des moniteurs de conduite et l'exercice
de leur profession (ordonnance sur les moniteurs de conduite, OMCo) constitue, avec le
règlement d'examen, le cadre du travail quotidien des moniteurs de conduite. De nombreuses
prescriptions relatives à l'exercice de la profession ainsi qu'à l'obtention des autorisations
d'enseigner la conduite de toutes les catégories (y compris les dispositions fondamentales
relatives aux stages de formation) sont réglées dans l'ordonnance sur les moniteurs de
conduite, tout comme la formation continue de la profession elle-même. Par conséquent, tout
ce qui est réglé dans l'ordonnance sur les moniteurs de conduite est central pour le quotidien
professionnel des moniteurs de conduite. En raison du recours contre le nouveau règlement
d'examen, la révision de l'ordonnance sur les moniteurs de conduite est également bloquée.

Les travaux de révision, qui se sont achevées en 2022, apporteront de nombreuses améliorations, à condition que le Conseil fédéral les approuve. L'OFROU a en grande partie pris en compte les demandes de la branche. Concrètement, les points suivants devraient être adaptés:

- L'organe responsable du profil professionnel pour les brevets fédéraux de "moniteur/monitrice de conduite" (ASMC/FRE et L-drive Suisse) doit pouvoir édicter des directives pour la formation des élèves conducteurs par les futurs moniteurs de conduite (stages) (art. 2 et art. 7 OMCo). Celles-ci ont déjà été préparées par un groupe de projet sous la direction de L-drive Suisse. Elles doivent être adoptées conjointement par les organisations professionnelles après l'adoption du nouveau règlement d'examen.
- Une attestation de l'organe responsable de la profession (L-drive Suisse) sera désormais nécessaire pour que les futurs moniteurs de conduite puissent donner des cours de conduite dans le cadre d'un stage de formation. Celui qui donne des éléments obligatoires tels que l'enseignement de la circulation routière ou la formation pratique de base moto dans le cadre d'un stage de formation doit en outre être accompagné d'un/e titulaire de l'autorisation de moniteur/monitrice de conduite. Le nombre de participants ne doit pas être augmenté de ce fait (art. 3 OMCo nouveau).

- La révision de l'ordonnance sur les moniteurs de conduite doit permettre aux candidats d'accéder directement et individuellement à toutes les catégories. En d'autres termes, l'obtention de l'autorisation d'enseigner la conduite de la catégorie B n'est plus une condition préalable à l'obtention d'une autorisation pour l'une des autres catégories.
- Parallèlement, l'autorisation de moniteur de conduite pour la catégorie C, qui existait jusqu'à présent, est divisée en deux catégories : Il est désormais possible de se spécialiser dans la catégorie C (moniteur/monitrice de conduite de camions) et/ou dans la catégorie D (moniteur/monitrice de conduite d'autobus) (art. 4 OMCo nouveau).
- Par ailleurs, il est prévu que l'ordonnance sur les moniteurs de conduite modifie également les conditions d'admission en rapport avec l'autorisation de transport professionnel de personnes (TPP): les candidats à l'obtention de l'autorisation de moniteur de conduite de la catégorie B et de la catégorie C doivent en outre être titulaires de l'autorisation de transport professionnel de personnes selon l'art. 25 OAC (art. 5, let. e nouvelle OMCo), car ces deux catégories peuvent former les TPP.
- De l'avis de la majorité des moniteurs de conduite, le perfectionnement obligatoire doit être maintenu. Cependant, l'obligation de formation continue par catégorie est simplifiée (nouvel art. 22 OMCo). Elle sera à l'avenir appliquée de manière plus flexible et encore plus orientée vers la pratique. Concrètement, cela signifie que les titulaires d'une autorisation d'enseigner la conduite de catégorie A, B, C ou D doivent suivre, dans un délai de cinq ans à compter de la délivrance de l'autorisation d'enseigner la conduite correspondante, une formation continue d'au moins cinq jours dont sept heures sur les "aspects psychologiques et anthropologiques de l'enseignement de la conduite". Les titulaires d'une autorisation d'enseigner la conduite dans plusieurs catégories (A, B, C ou D) ne devront toutefois plus suivre à l'avenir qu'un jour de formation continue de sept heures au minimum par catégorie supplémentaire. Pour chaque catégorie, ils doivent suivre au moins une journée de sept heures de formation sur des "contenus spécifiques à la catégorie".

Enfin, la révision de l'ordonnance sur les moniteurs de conduite apporterait également une réglementation claire et uniforme pour la récupération de l'autorisation d'enseigner la conduite après une remise ou un retrait préalable : Selon le projet d'ordonnance (art. 5, al. 2 de la nouvelle OMCo), celui qui veut récupérer une autorisation d'enseigner la conduite qui a été retirée pour cause de non-respect de l'obligation de suivre des cours de perfectionnement devrait avoir rempli cette obligation. Dans ce contexte, les jours de formation continue qui ne remontent pas à plus de cinq ans au moment de la demande sont pris en compte. Cette réglementation s'applique à tous les moniteurs de conduite, qu'ils soient ou non titulaires du brevet fédéral de "moniteur/monitrice de conduite".

L-drive Suisse espère que l'opposition à la révision du profil professionnel, respectivement au nouveau règlement d'examen 2023, pourra être réglée le plus rapidement possible, afin qu'en plus du nouveau règlement d'examen, l'ordonnance optimisée sur les moniteurs de conduite (OMCo) puisse être adoptée par le Conseil fédéral et mise en vigueur.

Manuel cat. A et cat. B: Lever de rideau sur les nouveaux ouvrages standards

En revanche, la révision des manuels cat. A et B. Ces manuels sont considérés comme les "bibles de la formation à la conduite". Tous les milieux impliqués (ASMC, FRE, VSFB, OFROU, asa ainsi que l'armée) ont donc accordé une importance d'autant plus grande à la révision/réédition des manuels pour les catégories A et B.

Pourtant, le manuel de la catégorie A aurait déjà dû être réédité depuis un certain temps. Le remaniement du contenu était terminé. Le comité de l'ancienne Association suisse des moniteurs de conduite. Le comité de l'Association suisse des moniteurs de conduite ASMC a cependant estimé qu'il était judicieux d'attendre encore avant d'imprimer le manuel de la formation pratique à la conduite de la cat. A tant que la manuel de la cat. B était encore en cours de révision. Afin de pouvoir garantir autant que possible une "unité de doctrine", les deux groupes de travail "Manuel cat. A" (sous la direction de Jürg Stalder) et "Révision du manuel cat. B" (direction : Markus Hess) ont encore une fois révisé ensemble les nouveaux produits 2021 et 2022 : Les objectifs d'apprentissage ont été reformulés par un comité composé de la CAQ et de l'Association suisse des écoles professionnelles de moniteurs de conduite (ASEM), les contenus ainsi que la terminologie/le glossaire ont été harmonisés.

En 2022, la réunion finale des groupes de projet a eu lieu à Berne, de sorte que les manuels ont pu être imprimés et sont désormais accessibles aux moniteurs de conduite.

Participants au manuel cat. B: Markus Hess (chef de projet), Laurent Beuchat (Armée suisse), Yvan Bovio (FRE), Daniel Graf (asa), Toni Kalberer, Peter Kneubühler (OFROU), Reiner Langendorf (QAED), Bruno Schlegel, Christian Stäger, Brigitte Wassmer (VSFB), Willi Wismer.

Participants au manuel cat. A: Jürg Stalder (chef de projet), Jean-Bernard Chassot (FRE), André Etter, Werner Fässler (asa), Rolf Knechtli (CAQ), Peter Kneubühler (OFROU), Christoph Jöhr (BPA), Philipp Robinson (Armée suisse), Romina Riesen, Dani Sacher (VSFB), Christian Stäger, Urs Tobler, Küre Werren, Willi Wismer.

"Feuille de route pour la mobilité électrique" : nouvelle étape jusqu'en 2025 - avec les moniteurs de conduite.

2022, le "plan de route pour la mobilité électrique" lancé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) depuis 2018 a été prolongé jusqu'en 2025. L'association suisse des moniteurs de conduite L-drive Suisse a également signé la feuille de route 2022 et présenté des mesures. L-drive Suisse a élaboré des bases qui garantissent que la thématique soit abordée dans la formation pratique de base (manuel cat. B). En outre, l'électromobilité doit également être intégrée dans la formation théorique de base et des programmes de formation et de perfectionnement en matière d'électromobilité doivent être développés.

Forum Mobility sur le thème de l'efficacité énergétique

Le 10 novembre 2022, L-drive Suisse a de nouveau organisé, avec le soutien du Fonds pour la formation professionnelle (FFP), le Forum Mobility, gratuit pour les moniteurs de conduite actifs. Sous le titre "Efficacité énergétique - entre euphorie électrique et pénuries d'approvisionnement", des intervenants de haut niveau ont jeté un regard sur notre avenir énergétique, qui sera également d'une importance particulière pour les moniteurs de conduite, dans le contexte des pénuries d'approvisionnement en électricité qui se feront cruellement sentir à l'avenir et des objectifs de la politique climatique (réduction des émissions de CO2).

L-Profis - Campagne de communication lancée

En 2022, L-drive Suisse a définitivement lancé la campagne de communication "L-Profis -Conduisons ensemble". Elle est financée par le Fonds pour la formation professionnelle (FFP) et soutenue par des partenaires.

La campagne doit faire la promotion des moniteurs de conduite et de la formation professionnelle à la conduite auprès du grand public et doit durer au moins deux à quatre ans. Outre les témoignages de partenaires et de personnalités, la campagne mise avant tout sur les médias sociaux pour atteindre les trois groupes cibles que sont les jeunes (14 à 21 ans), leurs parents (accompagnateurs non professionnels) et les moniteurs de conduite actifs. La communication se fait sur les canaux classiques et surtout sur les médias sociaux. Le contenu produit spécialement pour la campagne de communication, qui fait la promotion de la formation professionnelle à la conduite et des moniteurs d'auto-école auprès du public, est diffusé sur TikTok, Youtube, Instagram et Facebook.

Le site web de la campagne se trouve à l'adresse www.L-profis.ch.

Quel avenir pour l'enseignement de théorie de la circulation?

En 2022, l'Office fédéral des routes (OFROU) a entamé les travaux de révision. L-drive Suisse est représenté par plusieurs membres dans le groupe de travail de l'OFROU.

L-drive Suisse s'est battu pour que le cours de théorie de la circulation routière continue à être dispensé en présentiel. Les modules d'e-learning ne peuvent pas remplacer les modules du cours, tout au plus les compléter. (Pour plus de détails, voir les rapports annuels du groupe professionnel cat. B/moniteurs d'auto-école et de la commission de formation professionnelle).

Mot de la fin

L-drive Suisse a connu une année intense, qui a vu l'association se rapprocher des moniteurs de conduite. L'association des moniteurs de conduite ASMC et la Fédération Romande des Écoles de Conduite FRE ont fait un grand pas en avant. De plus, nous avons, entre autres, avec la révision du profil professionnel, certes bloquée pour l'instant, mais néanmoins novatrice, ainsi que l'achèvement réussi de la révision des manuels cat. A et B, nous avons posé des jalons importants pour l'avenir de la formation professionnelle à la conduite en Suisse.

Tout cela n'a été possible que grâce à l'engagement et à la collaboration d'innombrables personnes dans le cadre de ces projets. Je tiens donc à remercier ici

- remercier toutes les personnes qui se sont engagées l'année dernière dans les organes de L-drive Suisse (commissions/groupes professionnels), dans les groupes de projet et/ou de travail ainsi que dans les associations régionales/sections pour la formation professionnelle à la conduite, la sécurité routière et les moniteurs de conduite.
- Nous tenons en outre à remercier tout particulièrement les membres de l'ensemble du comité de L-drive Suisse, qui ont accompli un travail remarquable dans leur domaine de responsabilité et qui ont toujours été présents lorsqu'il s'agissait de partager des responsabilités.
- Nous tenons également à remercier chaleureusement les autorités (Office fédéral des routes OFROU, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI)

ainsi que toutes les organisations partenaires et leurs représentants au niveau national (comme l'Association des services des automobiles cantonaux asa) et dans les cantons (services des automobiles cantonaux, experts de la circulation, polices de la circulation). Ils ont été pour nous des interlocuteurs fiables en 2022 également.

- Ensuite s'adresse bien sûr des remerciements particuliers aux collaborateurs des bureaux de L-drive Suisse à Berne et, depuis peu, à Puidoux: sous la direction de Christian Stäger (Berne) et de Jean-Bernard Chassot (Puidoux), ils ont largement contribué à ce que l'association puisse être aux côtés de ses membres au cours d'une année pas toujours facile.
- Enfin, nous remercions tous les moniteurs de conduite et les membres qui s'engagent quotidiennement pour plus de sécurité et une formation professionnelle à la conduite. Un grand merci!

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Dr. Michael Gehrken Président